

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 648 115**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **89 07825**
⑤1 Int Cl⁵ : B 65 D 75/48.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 7 juin 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPi « Brevets » n° 50 du 14 décembre 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CONFORT Philippe, NICOLAS Jean-Paul
et PRUNT Roger.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

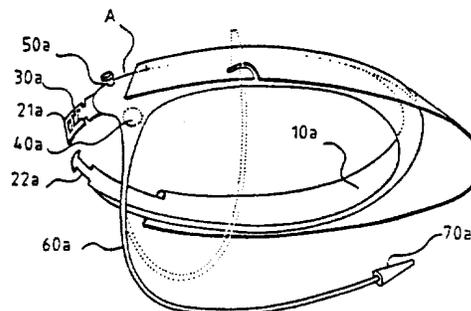
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Delhaye.

⑤4 Récipient flexible portatif.

⑤7 L'invention concerne un récipient A constitué par au
moins un tube fermé 10a destiné à contenir un fluide.

Ce récipient est remarquable en ce que le susdit tube fermé
10a est d'une part, pourvu à l'une de ses deux extrémités 11a
d'un élément de liaison femelle 21a et à l'autre de ses deux
extrémités 12a d'un élément de liaison mâle 22a conçus pour
réaliser ensemble un assemblage et d'autre part, flexible de
telle sorte que lesdites extrémités 11a et 12a peuvent être
rapprochées de façon à ce que ledit tube fermé 10a forme une
petite couronne tandis que lesdits éléments de liaison femelle
21a et mâle 22a réalisent ensemble le moyen de liaison 20a.

Applications : récipients flexibles portatifs de boissons
désaïtérantes.



FR 2 648 115 - A1

RECIPIENT FLEXIBLE ET PORTATIF

5 La présente invention concerne un objet creux capable de
renfermer dans sa capacité un fluide et concerne plus particulièrement
un récipient contenant un liquide, du type de celui d'une boisson que
l'on boit pour se désaltérer ou pour se rafraîchir.

10 Le commerce de ces boissons suppose les conditions de leur
manipulation. Pour simplifier cette dernière, les boissons sont,
souvent encore, contenues dans des récipients allongés, à goulot
étroit, et généralement en verre, tels les flacons et les bouteilles.
Afin de permettre une production rationnelle, en considération des
besoins de la consommation, on a fixé la quantité de liquide que
15 devaient contenir ces récipients. Ainsi, la contenance des flacons et
bouteilles fut, pour la plupart d'entre eux, normalisée.

 Mais, des besoins nouveaux se font jour concernant la grande
consommation des boissons, pour la satisfaction desquels les flacons
et les bouteilles s'avèrent inadaptés. Ainsi, quand il était
20 convenable de s'arrêter boire "un verre" au comptoir d'un débit de
boissons, il est devenu courant de déguster un "soda" tout en se
promenant. Pour ce faire, les flacons et les bouteilles présentent de
nombreux inconvénients.

25 Parmi ces derniers, certains inconvénients découlent de l'usage
du verre pour la fabrication des récipients destinés à être
transportés par une personne pour sa consommation personnelle. En
effet, le verre est un matériau :

- cassant, risque de blessure ;
- pesant, cause de surcharge ;
- 30 - rigide, objet d'encombrement.

Parmi ces derniers encore, d'autres inconvénients découlent de la conception même de ces récipients :

- boire "au goulot", au mépris de l'hygiène ;
- débouchage nécessitant l'emploi d'un outil approprié ;
- 5 - rebouchage incertain, au détriment de la conservation de la
boisson.

Une première amélioration de cet état de la technique réside dans l'évolution des bouteilles de bière, de cidre, puis de limonade, que propose la "canette". Cette dernière est bouchée avec un cône de
10 porcelaine garni de caoutchouc et fixé par un ressort à levier. Cette disposition autorise le débouchage de la bouteille sans recourir à l'emploi d'un outil particulier. Cette disposition permet aussi un réel rebouchage de la "canette" après chaque usage, favorisant ainsi une consommation intermittente de la boisson.

15 Une seconde amélioration de cet état de la technique, consiste dans l'apparition d'emballages en carton ou en matière plastique de forme généralement tétraédrique, pour la vente de certaines boissons notamment du lait. Cette nouveauté propose pour la fabrication des récipients, l'usage d'un matériau qui n'est plus :

- 20 - ni cassant, ce qui prévient les risques de blessures ;
- ni pesant, ce qui évite toute surcharge.

Cette nouveauté favorise le transport individuel souhaité par l'évolution des besoins de consommation de la boisson.

25 Une troisième amélioration de cet état de la technique est déterminée par l'invention d'un récipient adoptant la forme d'une boîte cylindrique dont le fond et le couvercle sont sertis. Cette boîte est formée d'une mince enveloppe métallique. Par ailleurs, cette boîte met en oeuvre un système de débouchage qui consiste à arracher du couvercle une languette pré-découpée par l'intermédiaire d'un
30 anneau. Enfin, cette boîte offre une contenance limitée en raison de la quantité de boisson que peut absorber un seul consommateur dans un court laps de temps. Ainsi, une telle boîte utilise d'une part, un matériau qui n'est ni cassant, ni pesant. D'autre part une telle boîte contourne l'inconvénient précité relatif au rebouchage en rendant ce
35 dernier inutile dans la plupart des cas. En outre, la même boîte étant

plus particulièrement destinée à un usage individuel, prévient en partie l'inconvénient précité relatif à l'hygiène.

5 Pour satisfaire aux exigences pressantes de ladite hygiène, ces divers récipients nouveaux sont utilisés le plus souvent par l'intermédiaire d'une tige creuse telle une "paille", sorte de chalumeau qu'on introduit dans un récipient pour y aspirer la boisson qu'il contient. Une telle "paille", quoique distincte du récipient lui-même est parfois associée à ce dernier dans le même emballage, de telle sorte que son utilisation tend à être systématisée.

10 Néanmoins, malgré ces améliorations successives visant à adapter les récipients à un mode récent de consommation de la boisson, en supprimant ou en contournant les inconvénients précités liés à l'utilisation des flacons et des bouteilles, ces récipients nouveaux, s'ils permettent à un consommateur de transporter, sans risque majeur
15 et sans effort particulier, la quantité de boisson qui lui est individuellement nécessaire pour se désaltérer ou pour se rafraîchir, et s'ils autorisent la consommation effective de la boisson considérée dans des conditions d'utilisation et d'hygiène améliorées, ne satisfont pas encore à l'ensemble des besoins déterminés par ce mode
20 récent de consommation d'une boisson.

Faisant le bilan de cet état de fait le demandeur a imaginé un récipient d'un type nouveau, remarquable en ce que, non seulement la conception dudit récipient obvie à l'ensemble des inconvénients précités, mais encore remarquable en ce que l'utilisation du même
25 récipient satisfait à la plupart des besoins déterminés par un mode récent de consommation de la boisson.

Pour ce faire, le récipient suivant l'invention, du type de celui constitué par un tube fermé destiné à contenir un fluide, est remarquable en ce que le susdit tube fermé est d'une part, pourvu à
30 l'une de ses deux extrémités, d'un élément de liaison femelle et à l'autre de ses deux extrémités d'un élément de liaison mâle, conçus pour réaliser ensemble un assemblage et d'autre part, flexible de telle sorte que les extrémités dudit tube fermé peuvent être rapprochées de façon à ce que ce dernier forme une petite couronne
35 tandis que lesdits éléments de liaison femelle et mâle réalisent

ensemble le moyen de liaison.

Le fait de rendre flexible le récipient de l'invention, permet de lui faire adopter une forme convenable afin d'entourer le corps ou une partie du corps d'une personne telle que la tête, de telle sorte que le récipient de l'invention soit portatif.

L'invention venant d'être évoquée ci-dessus dans sa forme la plus élémentaire, les concepts fondamentaux considérés comme nouveaux seront mieux exprimés et compris ci-après, en se référant à la lecture de la description qui suit de plusieurs modes de réalisation d'un récipient, donnés à titre illustratif et non limitatif et faisant ressortir d'autres avantages et d'autres caractéristiques de l'invention.

Cette description est annexée de dessins sur lesquels :

La figure 1 est une vue de face d'un premier mode de réalisation d'un tel récipient.

La figure 2 est une vue de face d'un deuxième mode de réalisation d'un tel récipient.

Les figures 3 et 4 sont des vues en perspective illustrant l'utilisation du récipient de la figure 1, porté par la tête d'une personne.

La figure 5 est une vue en perspective du récipient de la figure 1, utilisé comme casquette.

Tel qu'illustré sur le dessin de la figure 1, le récipient de l'invention référencé A dans son ensemble, est constitué par un tube fermé 10a allongé dont les extrémités sont serties de façon à rendre ledit tube fermé 10a hermétique, de telle sorte que ce dernier soit capable de contenir dans sa capacité, une boisson. Avantageusement, le même récipient A est réalisé dans un matériau qui se plie aisément si bien que, ledit récipient cédant facilement aux impressions reçues, est flexible d'une part, et que, d'autre part, lorsque ledit tube fermé 10a est vide, les parois de ce dernier peuvent être rapprochées de telle sorte que le même récipient de base A se présente à plat. Cette disposition à plat a pour avantage d'autoriser des méthodes de fabrication et des conditions de stockage dudit récipient, particulièrement avantageuses.

Ce récipient A étant flexible, les deux extrémités 11a et 12a dudit tube fermé 10a peuvent être rapprochées aussi de manière à ce que ledit récipient forme une couronne. La même couronne peut être maintenue fermée par l'intermédiaire d'un moyen de liaison temporaire 20a que réalisent ensemble un élément de liaison dit femelle 21a porté par l'extrémité 11a dudit tube fermé 10a et par l'élément de liaison dit mâle 22a porté par l'extrémité 12a du même tube fermé 10a, ces deux éléments de liaison femelle 21a et mâle 22a étant conçus pour réaliser l'assemblage. Selon cette dernière caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, le même récipient A affectant la forme d'une couronne, laquelle peut être maintenue fermée, devient portatif puisque attaché, en l'entourant, au corps ou à une partie du corps d'une personne, comme autour de la tête, tel qu'il est représenté sur le dessin de la figure 3.

En se référant au dessin de la figure 2, il est considéré un autre récipient dit récipient complémentaire et référencé B dans son ensemble, du type de celui de l'invention semblable audit récipient A dit de base, lesdits récipients de base A et complémentaire B sont assemblés bout à bout pour former un nouveau récipient dit grand récipient C dont la longueur c correspond à la somme des longueurs respectives a et b des mêmes récipients de base A et complémentaire B, ledit grand récipient C étant doué des mêmes propriétés que ledit récipient de base A ou complémentaire B de l'invention.

En effet, considérant le récipient complémentaire B constitué par un tube fermé 10b pourvu à l'une de ses deux extrémité 11b d'un élément de liaison femelle 21b et à l'autre de ses deux extrémités 12b d'un élément de liaison mâle 22b, lesdits récipients A et B ayant été assemblés par l'intermédiaire d'un premier moyen de liaison 20b que réalisent ensemble lesdits éléments de liaison femelle 21a et mâle 22b, pour former ledit grand récipient C, les extrémités restées libres de ce dernier correspondant à la dite extrémité 12a dudit récipient de base A et à ladite extrémité 11b dudit récipient complémentaire B peuvent être rapprochées de façon à ce que ledit grand récipient C forme une couronne de telle sorte que lesdits éléments de liaison mâle 22a et femelle 21b réalisent ensemble un

second moyen de liaison 20c. Ainsi, ledit grand récipient C peut être attaché, en l'entourant, au corps ou à une partie du corps d'une personne. Le même récipient de base A est muni d'un moyen de réglage 30a et le même récipient complémentaire B est muni d'un moyen de réglage 30b par l'effet desquels les longueurs respectives a et b desdits récipients de base A et complémentaire B sont variables de telle sorte que la circonférence a de la petite couronne formée par ledit récipient de base A et la circonférence c de la grande couronne formée par ledit grand récipient C sont variables aussi. Ainsi, le récipient de base A et ledit grand récipient C peuvent être ajustés, lorsqu'ils entourent le corps ou une partie quelconque du corps d'une personne, pour être portés par cette dernière.

Sur les dessins des figures 3 et 4, le récipient de base de l'invention référencé A dans son ensemble est constitué d'un tube fermé 10a long et étroit. Ledit tube fermé 10a admet une longueur particulière "a" correspondant à la longueur normale du tour de la partie du corps d'une personne représentée par la tête de cette dernière. Le même tube fermé 10a est muni d'un moyen de réglage 30a de telle sorte que ladite longueur "a" est ajustable autour de la tête d'une personne en particulier. Par ailleurs, ledit tube fermé 10a est façonné dans un matériau mince et souple. Ainsi, ledit récipient de base A est flexible, si bien que ses extrémités sont rapprochées de telle sorte que le même récipient de base A forme une petite couronne laquelle ceint la tête d'une personne et y est ajustée. L'avantage qui résulte de ces dispositions prises ensembles réside dans le fait que ledit récipient de base A renferme dans sa capacité une boisson laquelle est portée attachée au corps de la personne sans que cette dernière ne ressente d'entrave à ses mouvements, ni de surcharge excessive, et sans que cette dernière risque d'être blessée par ledit récipient de base A si ce dernier vient à être choqué.

Le même récipient de base A est percé d'un orifice de vidange 40a par l'intermédiaire duquel ledit récipient de base A est en communication, à travers un chalumeau souple 60a, avec la bouche de la personne sur la tête de laquelle le même récipient de base A est ajusté. Par ailleurs, le matériau dans lequel est façonné ledit tube

fermé 10a étant déformable, la paroi du même tube fermé 10a transmet à la boisson contenue dans ce dernier l'effet de la pression atmosphérique qu'elle subit de telle sorte, qu'en raison des lois de l'hydrostatique, la boisson considérée tend à s'écouler, par gravité, hors dudit tube fermé 10a dans la bouche de la personne concernée, à travers ledit chalumeau souple 60a. L'avantage qui résulte de ces dispositions prises ensemble, réside dans le fait que la personne sur la tête de laquelle est ajusté ledit récipient de base A, peut se désaltérer ou se rafraîchir en absorbant la boisson contenue dans ledit tube fermé 10a tout en se réservant l'usage de ses mains donc en restant libre de tous ses mouvements.

Tel qu'illustré sur le dessin de la figure 5, le récipient A peut être muni d'un orifice de remplissage 50a lequel est obturé de façon temporaire par un bouchon approprié de telle sorte que ledit récipient ayant été vidé du liquide qu'il contient, peut être rempli à nouveau lorsqu'il n'est pas jetable.

Avantageusement, le même chalumeau souple 60a est muni à son extrémité en liaison avec la bouche de la personne concernée d'un embout d'aspiration 70a. Ce dernier est conçu pour autoriser et/ou pour interrompre l'écoulement de la boisson contenue dans ledit tube fermé 10a à travers ledit chalumeau souple 60a. Soit que ledit embout d'aspiration 70a est souple et muni dans sa masse d'une fente longitudinale de telle sorte qu'une pression exercée sur ledit embout d'aspiration 70a ouvre ladite fente afin que la boisson considérée s'écoule hors dudit chalumeau souple 60a ; soit que ledit embout d'aspiration 70a porte un crochet 81a préformé pour collaborer avec une encoche 82a située sur ledit tube 10a afin que le dit chalumeau 60a soit assujéti audit tube fermé 10a par l'intermédiaire du moyen d'accrochage 80a réalisé par ledit crochet 81a et par ladite encoche 82a de telle sorte que, ledit embout d'aspiration 70a étant placé au-dessus dudit orifice de vidange 40a, la boisson ne puisse plus s'écouler par gravité. L'avantage qui résulte de l'une ou de l'autre de ces dispositions ou des deux prises ensemble ou d'une autre disposition aboutissant au même résultat réside dans le fait que la personne concernée peut se désaltérer ou se rafraîchir par

intermittence selon son gré.

Selon une disposition particulièrement avantageuse de l'exemple d'application de l'invention considéré, ledit récipient de base A est constitué aussi d'une bande 90a disposée longitudinalement audit tube fermé 10a sur tout ou partie de la longueur "a" de ce dernier, soit que ladite bande 90a est façonnée d'un seul tenant avec ledit récipient de base A, soit que ladite bande 90a est rapportée à ce dernier. La même bande 90a est conçue pour déborder dudit tube fermé 10a de telle sorte que, lorsque ledit récipient de base A ceint la tête d'une personne, le front et les yeux au moins de cette dernière sont protégés par ladite bande 90a formant visière. Ainsi, un premier avantage de cette disposition réside dans le fait que ledit récipient de base A joue le rôle d'une casquette pour la personne sur la tête de laquelle il est ajusté. Un second avantage de cette disposition réside dans le fait que ladite bande 90a qui constitue ladite visière, offre une surface sur laquelle peut être apposée l'enseigne d'une marque de fabrique ou de tout autre motif à vocation publicitaire et/ou décorative. La même bande 90a, débordant dudit tube 10a, lorsqu'elle est située par-dessus ce dernier, constitue aussi un écran protecteur lequel est interposé entre la boisson contenue dans ledit tube fermé 10a d'une part, et l'action des rayons solaires d'autre part. Ainsi, un troisième avantage de cette disposition réside dans le fait que ladite bande 90a préserve la boisson d'un échauffement excessif lorsque ledit récipient de base A est exposé à des rayonnements calorifères tels ceux du soleil.

On comprend que le récipient, qui vient d'être ci-dessus décrit et représenté, l'a été en vue d'une divulgation plutôt que d'une limitation. Bien entendu, divers aménagements, modifications et améliorations pourront être apportés à l'exemple ci-dessus, sans pour autant sortir du cadre de l'invention pris dans ses aspects et dans son esprit les plus larges.

Afin de permettre une meilleure compréhension des dessins, une liste des références avec leurs légendes est ci-après énumérée.

- A..... Récipient de base,
- B..... Récipient complémentaire,

	C.....	Grand récipient,
	10a.....	Tube fermé du récipient de base A,
	10b.....	Tube fermé du récipient complémentaire B,
	11a, 12a.....	Extrémités du tube fermé 10a,
5	11b, 12b.....	Extrémités du tube fermé 10b,
	20a.....	Moyen de liaison du récipient de base A,
	20b.....	Premier moyen de liaison du grand récipient C,
	20c.....	Second moyen de liaison du grand récipient C,
	21a.....	Elément de liaison femelle du tube fermé 10a,
10	21b.....	Elément de liaison femelle du tube fermé 10b,
	22a.....	Elément de liaison mâle du tube fermé 10a,
	22b.....	Elément de liaison mâle du tube fermé 10b,
	30a.....	Moyen de réglage de la longueur a,
	30b.....	Moyen de réglage de la longueur b,
15	40a.....	Orifice de vidange,
	50a.....	Orifice de remplissage,
	60a.....	Chalumeau souple,
	70a.....	Embout d'aspiration,
	80a.....	Moyen d'accrochage (81a et 82a),
20	81a.....	Crochet porté par l'embout d'aspiration 70a,
	82a.....	Encoche situé sur le tube fermé 10a,
	90a.....	Bande formant visière.
	a.....	Longueur du tube fermé 10a, circonférence de la petite couronne,
25	b.....	Longueur du tube fermé 10b,
	c.....	Circonférence de la grande couronne formée par le grand récipient C,

R E V E N D I C A T I O N S

1. Récipient (A, B ou C) constitué par au moins un tube fermé (10a) destiné à contenir un fluide, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube fermé (10a) est d'une part, pourvu à l'une de ses deux extrémités (11a) d'un élément de liaison femelle (21a) et à l'autre de ses deux extrémités (12a) d'un élément de liaison mâle (22a) conçus pour réaliser ensemble un assemblage et d'autre part, flexible de telle sorte que lesdites extrémités (11a et 12a) peuvent être rapprochées de façon à ce que ledit tube fermé (10a) forme une petite couronne tandis que lesdits éléments de liaison femelle (21a) et mâle (22a) réalisent ensemble le moyen de liaison (20a).

2. Récipient selon la revendication 1, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube fermé (10a) du susdit récipient (A) est percé d'un orifice de vidange (40a) de telle sorte que ledit tube fermé (10a) contenant un liquide, ce dernier peut s'écouler par ledit orifice de vidange (40a), de façon à vider ledit récipient (A) de son contenu.

3. Récipient selon la revendication 1, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit récipient (A) est muni d'un moyen de réglage (30a) de son moyen de liaison (20a) par l'effet duquel la longueur (a) dudit récipient (A) est variable de telle sorte que, la circonférence (a) de la couronne formée par ledit récipient (A) étant variable aussi, ledit récipient (A) peut être ajusté lorsqu'il entoure le corps ou une partie quelconque du corps d'une personne, pour être porté par cette dernière.

4. Récipient selon les revendications 1 et 2, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube fermé (10a) est muni d'un orifice de remplissage (50a) lequel est obturé de façon temporaire par un bouchon approprié de telle sorte que ledit récipient de base (A), ayant été vidé du liquide qu'il contient, par l'intermédiaire du susdit orifice de vidange (40a), peut être rempli à nouveau.

5. Récipient selon les revendications 1 à 4 prises ensemble, **CARACTERISE PAR LE FAIT QU'**au susdit premier récipient de base (A) est adjoit un deuxième récipient complémentaire (B) du type de celui constitué par un tube fermé (10b) pourvu à l'une de ses deux extrémités (11b), d'un élément de liaison femelle (21b) et à l'autre

de ses deux extrémités, d'un élément de liaison mâle (22b) de telle sorte que, pour former ensemble un troisième grand récipient (C), ledit premier récipient de base (A) et ledit deuxième récipient complémentaire (B) sont assemblés par l'intermédiaire d'un premier
5 moyen de liaison (20b) réalisé par ledit élément de liaison femelle (21a) dudit premier récipient de base (A) et par ledit élément de liaison mâle (22b) dudit deuxième récipient complémentaire (B), et par l'intermédiaire d'un second moyen de liaison (20c) réalisé par ledit
10 élément de liaison mâle (22a) dudit premier récipient de base (A) et par ledit élément de liaison femelle (21b) dudit deuxième récipient complémentaire (B).

6. Récipient selon les revendications 1 et 5, selon lesquelles les tubes (10a et 10b) sont façonnés dans un matériau flexible,
15 **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** les susdits récipients de base (A) et complémentaire (B) sont assemblés par l'intermédiaire du susdit premier moyen de liaison (20b) pour former le susdit grand récipient (C), de telle sorte que les extrémités restées libres de ce dernier correspondant à l'une des susdites extrémités (12a) dudit récipient de
20 base (A) et à l'une des susdites extrémités (11b) dudit récipient complémentaire (B) peuvent être rapprochées de façon à ce que ledit troisième grand récipient (C) forme une grande couronne tandis que les susdits éléments de liaison mâle (22a) et femelle (21b) réalisent ensemble le susdit second moyen de liaison (20c).

7. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 6,
25 **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube fermé (10a) constitutif du susdit premier récipient de base (A) admet une longueur particulière (a) variable en raison d'un moyen de réglage (30a) de telle sorte que la petite couronne formée par ledit premier récipient de base (A) ou
30 que la grande couronne formée par le susdit grand récipient (C) est d'une circonférence qui permet de ceindre la tête d'une personne et d'y être ajustée.

8. Récipient selon les revendications 1, 2, et 7, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit orifice de vidange (40a) constitue le point
35 le plus bas du susdit tube fermé (10a) de telle sorte que le liquide contenu dans ce dernier, peut s'écouler lorsque le susdit récipient

ceint la tête d'une personne.

5 9. Récipient selon les revendications 1, 2, 7 et 8 prises ensemble, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube fermé (10a) dudit récipient (A) est en communication, par l'intermédiaire du susdit orifice de vidange (40a), avec un chalumeau souple (60a) de telle sorte que, lorsque le susdit récipient (A) ceint la tête d'une personne, la bouche de cette dernière est en communication avec l'une des extrémités dudit chalumeau souple (60a).

10 10. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** les parois du susdit tube fermé (10a) sont façonnées dans un matériau déformable de manière à ce que le volume correspondant du susdit récipient (A) soit variable sous l'effet naturel de la pression atmosphérique, de telle sorte que, ledit tube fermé (10a) contenant une boisson, tandis que ledit récipient de base 15 (A) et/ou ledit grand récipient (C) ceint la tête d'une personne, la boisson peut s'écouler par gravité, à travers le susdit chalumeau souple (60a), jusqu'à la bouche de la personne considérée pour désaltérer cette dernière.

20 11. Récipient selon les revendications 1, 2 et 9, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit chalumeau souple (60a) est pourvu à son extrémité en relation avec la bouche d'une personne d'un embout d'aspiration (70a), lequel est conçu pour autoriser et/ou pour interrompre par une manoeuvre simple l'écoulement d'un liquide à travers ledit chalumeau (60a) de telle sorte que, lorsque le susdit 25 récipient de base (A) ceint la tête d'une personne considérée, cette dernière peut se désaltérer de façon intermittente.

30 12. Récipient selon les revendications 1, 2, 9, et 11 prises ensemble, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube fermé (10a) est pourvu dans sa partie supérieure d'une encoche (82a), laquelle est préformée pour collaborer avec un crochet (81a) porté par le susdit embout d'aspiration (70a) de telle sorte que le susdit chalumeau (60a) soit assujéti au susdit récipient (A) par l'intermédiaire du moyen d'accrochage (80a) formé par l'adéquation dudit crochet (81a) et de ladite encoche (82a).

35 13. Récipient selon les revendications 1, 2, 5, 6 et 7 prises

ensemble, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le susdit tube (10a) est associé à une visière (90a), laquelle coiffe en tout ou en partie le susdit premier récipient de base (A) et/ou le susdit grand récipient (C), de telle sorte que, lorsque ledit récipient (A ou C) ceint la tête d'une
5 personne, le front et les yeux de cette personne sont protégés.

14. Récipient selon les revendications 1 et 13, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** la susdite visière (90a) est disposée longitudinalement au-dessus du susdit tube fermé (10a) de telle sorte que la boisson contenue dans ce dernier soit maintenue à l'abri des rayons solaires
10 par l'intermédiaire de ladit visière (90a).

15. Récipient selon les revendications 1, 13 et 14, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** la susdite visière (90a) est disposée sur le susdit tube fermé (10a) de manière à servir de support à une surface sur laquelle peut être apposé un motif à vocation publicitaire ou
15 décorative.

CONFORT, NICOLAS, PRUNT
PAR PROCURATION
CABINET DELHAYE

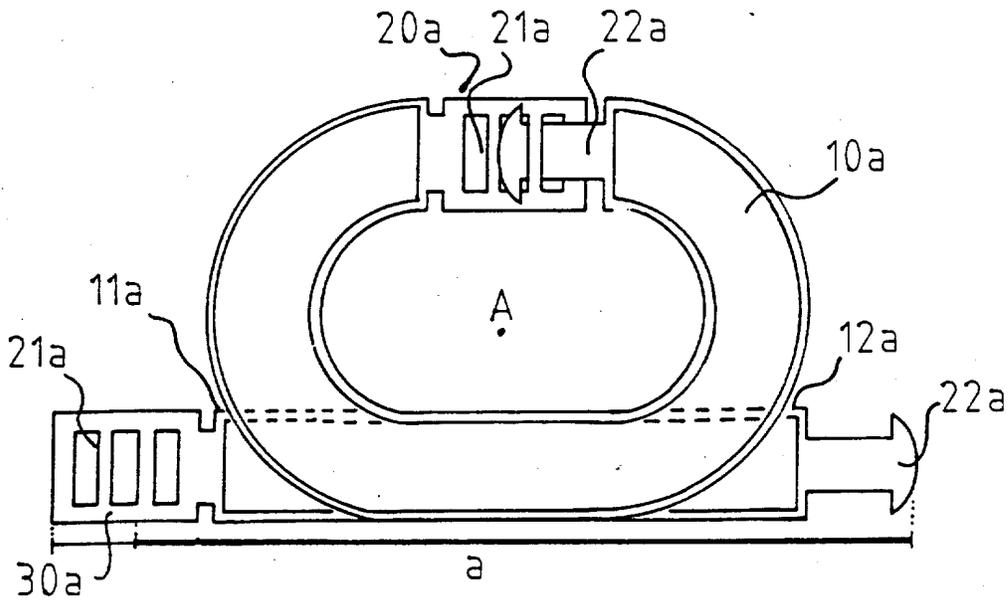


Fig. 1

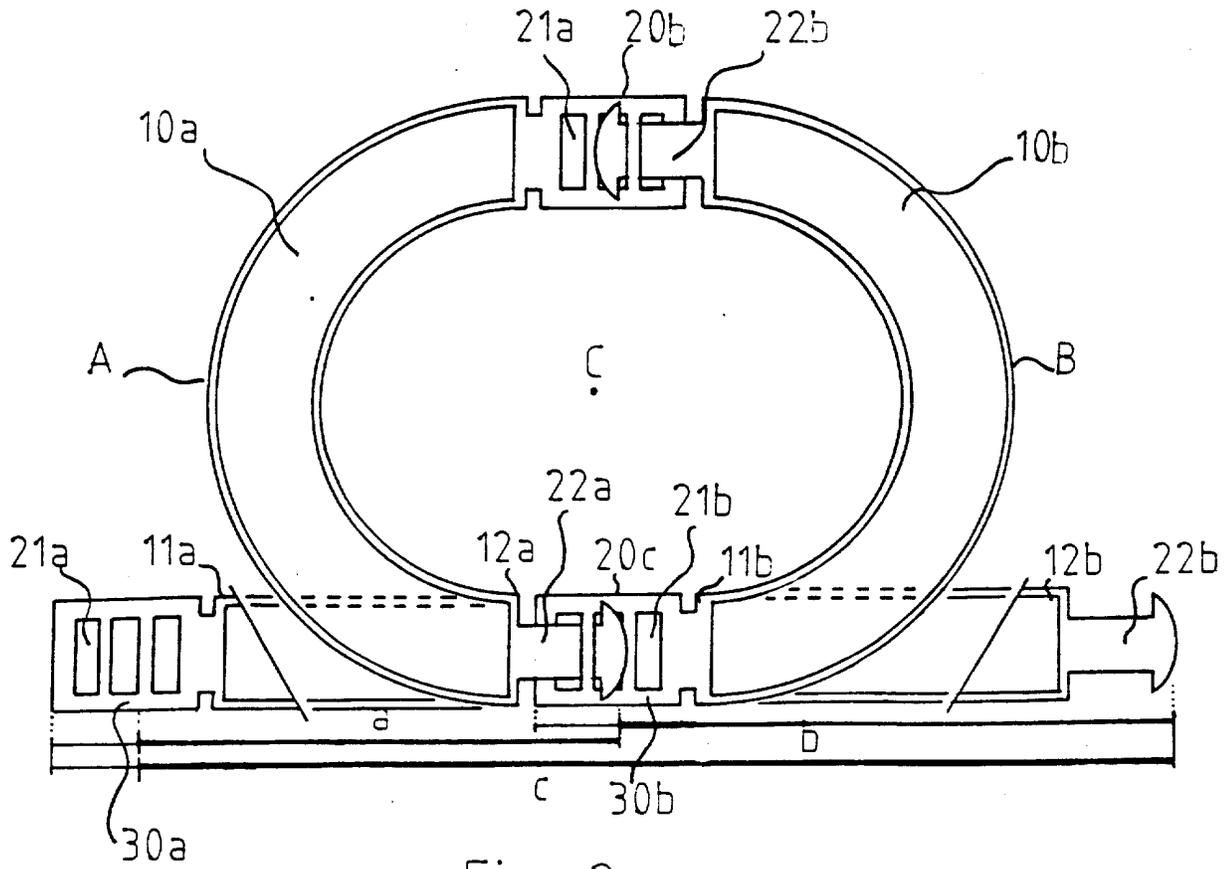


Fig. 2

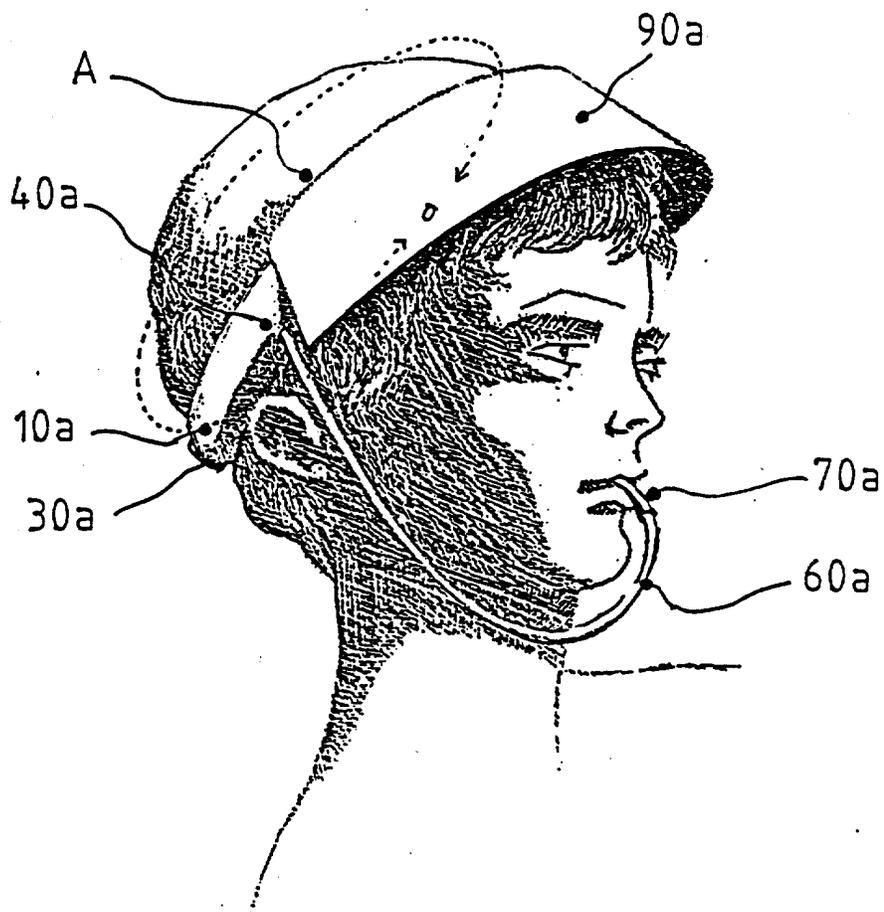


Fig. 3

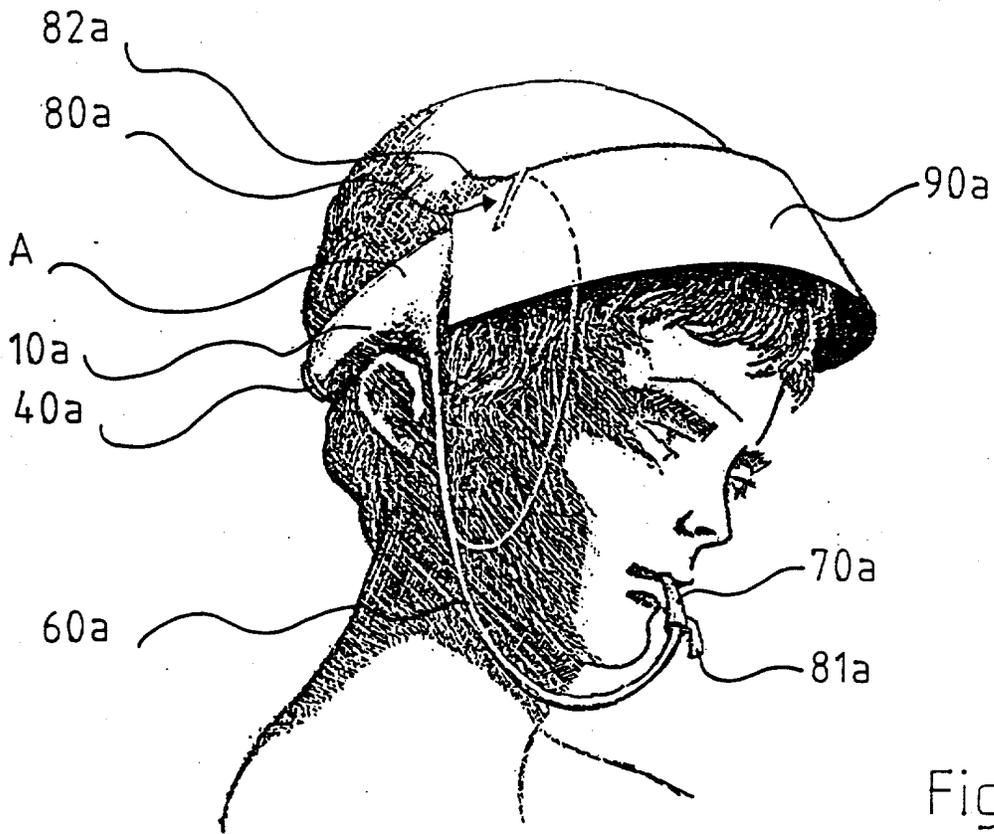


Fig. 4

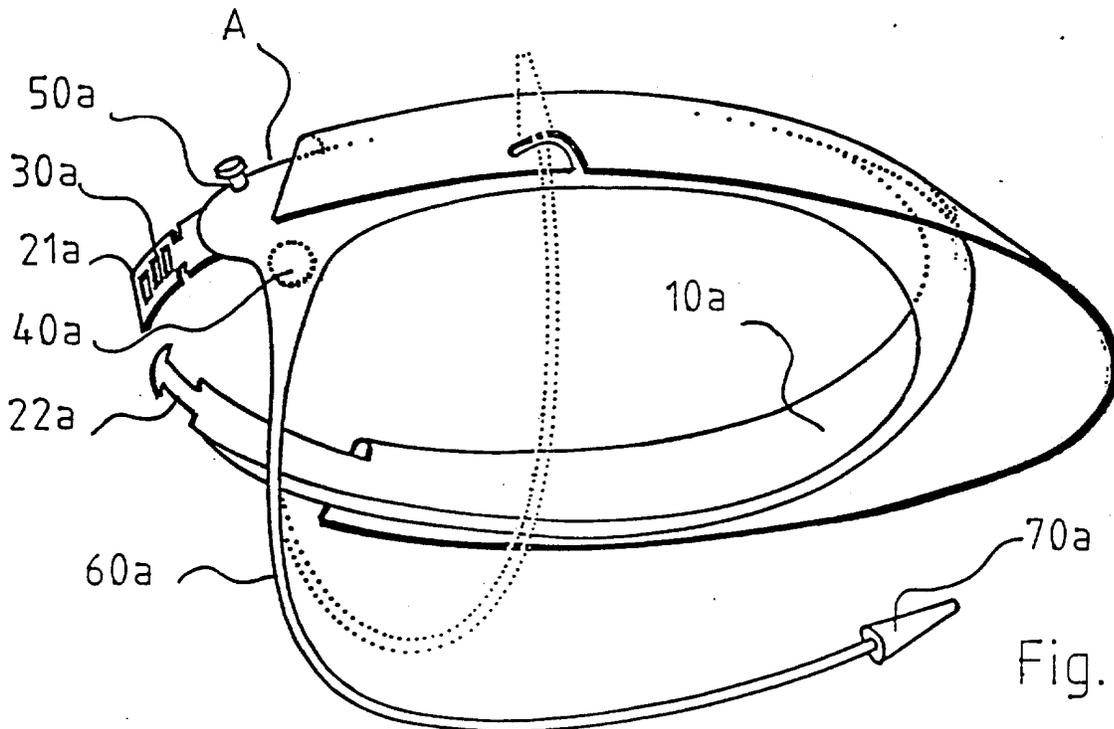


Fig. 5